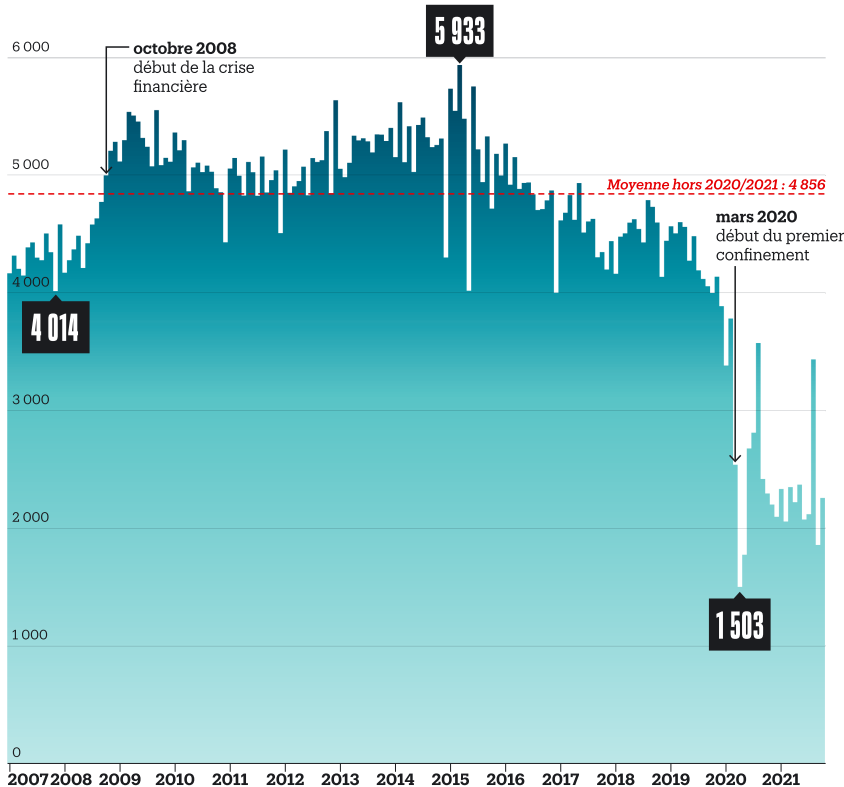


## Une chute historique des faillites

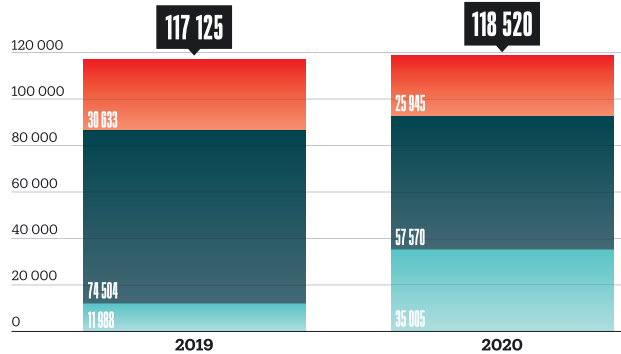
Nombre mensuel de défaillances d'entreprises depuis quinze ans.

Source: Banque de France. Chiffre provisoire pour octobre 2021



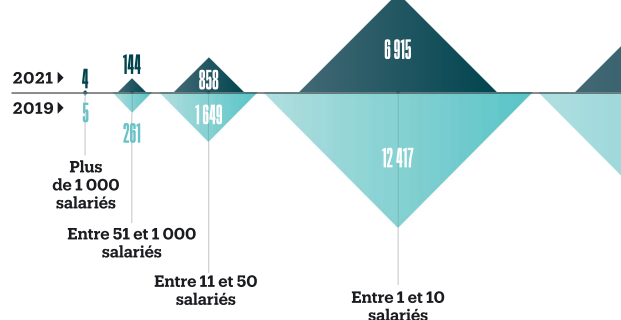
## Les emplois frappés moitié moins nombreux en 2021

Nombre d'emplois concernés pas les procédures collectives, classés par années arrêtées au 30 novembre.



## La plupart des entreprises en procédure n'ont aucun salarié

Nombre d'entreprises ayant recours aux procédures collectives classées par taille, années arrêtées au 30 novembre.



Source: Observatoire des Données Economiques du CNAJMI

# «Mur des faillites» La menace fantôme ?

Loin de l'hécatombe annoncée, le nombre de défaillances d'entreprises reste bien en-deçà des niveaux habituels. Les aides de l'Etat ont ralenti le rythme et, surtout, les créanciers publics ont presque arrêté les assignations.

Par **ANNE-SOPHIE LECHEVALIER**  
Infographies  
**ALICE CLAIR**

La tête baissée et la mine défaite, l'homme foule la moquette cramoisie de la 6<sup>e</sup> chambre du tribunal de commerce de Paris. Comme les autres qui l'ont précédé ce matin de décembre, il n'ôte pas son manteau et reste debout face aux juges consulaires, des bénévoles élus parmi les commerçants ou les dirigeants de sociétés commerciales. Il fait froid dans la salle lambrissée de cette audience à huis clos et, de toute façon, une chaise sur trois est brinquebalante.

Cet artiste, qui connut son heure de célébrité et tient à rester anonyme, a choisi d'être là. Il a déposé une déclaration de cessation de paiements, pour obtenir une liquidation judiciaire de sa société de production de spectacle, qui n'emploie aucun salarié. Rien ne l'y contraignait, aucun de ses créanciers ne l'avait assigné pour réclamer ses dettes d'environ 10 000 euros. Il n'en a pas moins «mal au cœur» de solder une histoire de vingt-trois ans. Aux magistrats, il raconte comment le Covid a précipité sa chute: «J'ai essayé de tenir en pensant que

ça allait repartir. Mais avec les dernières annonces, tous les spectacles en entreprises s'annulent. Je préfère déposer avant que ça tourne à la catastrophe.» Aucune aide publique n'est venue pallier le manque d'activité, son entreprise étant déjà sur le déclin en 2019. Le tribunal accède à sa demande et lui souhaite «bon courage pour la suite». Puis, comme d'autres, exceptés «quelques-uns qui s'en fichent», note un magistrat, il s'arrête dans un petit bureau sans fenêtre, où un conseiller lui explique les conséquences concrètes de la liquidation avec, à portée de main, des prospectus d'associations d'accompagnement psychologique.

### DÉCRUE

Des «vraies» victimes de la pandémie, ce tribunal n'en voit guère défilé. Juge depuis huit ans, Patrick Coupeaud remarque: «Les sociétés qui viennent devant nous étaient souvent déjà bien malades avant.» La veille, il a fallu une heure d'audience et le septième dossier pour entendre le cas d'une entreprise terrassée par le Covid. Cette start-up spécialisée dans le tourisme et l'immobilier est arrivée à cours de financement, incapable de payer les 7 000 euros de salaires de novembre,

après qu'aucun actionnaire n'a voulu participer à un tour de table. Les magistrats ne sont pas dupes quand les dirigeants invoquent la crise comme unique justification de leur présence: «Le Covid a bon dos. Avant, l'excuse, c'était les gilets jaunes ou la grève contre les retraites, même s'il est vrai que certains en ont souffert.»

Depuis le début de la crise, le nombre de dossiers à examiner en procédure collective sur l'île de la Cité, à Paris, a chuté presque de moitié. A Bourg-en-Bresse aussi, le mandataire judiciaire François-Charles Desprat a deux fois moins de cas à traiter qu'en 2019, si bien qu'il a recours au chômage partiel pour les 15 salariés de son étude. Partout en France, les entreprises qui mettent la clé sous la porte se font rares, près de 40 % de moins en 2020 par rapport à 2019, selon la Banque de France. Pour 2021, tout le monde s'attendait sinon à un rattrapage des faillites, du moins à un retour à une activité habituelle. Mais la décrue se poursuit. Jamais depuis au moins trente ans le nombre de faillites sur les douze derniers mois n'avait été aussi bas. «Le taux de défaillances sera en 2021 en retrait par rapport à 2020, prévoit Christophe Basse, le président du Conseil

*procédure collective à compter du début de la crise sanitaire, à l'exception des actions engagées dans le cadre de la lutte contre la fraude.»*

En 2021, malgré le rebond de l'activité économique, les assignations n'ont pas repris. A la Caisse, on confirme «continuer à participer activement à l'accompagnement des entreprises en difficulté, en coordination» avec Bercy, l'objectif étant «de donner le temps aux entreprises plutôt que de les mettre en difficulté...». Résultat, faute de cotisations sociales encaissées, tout un pan de la protection sociale se trouve fragilisé, et la perception de l'état du tissu économique est altérée. «Ce qui nous inquiète, c'est qu'on a l'impression qu'on est en train de mettre la poussière sous le tapis», dit le mandataire judiciaire François-Charles Desprat. Anne Epaulard, professeure de macroéconomie à l'université Dauphine, relativise: «Si l'Etat dépense des milliards pour que les entreprises aillent bien et qu'elles sont ensuite assignées dès qu'il y a des impayés, le risque est que tous les efforts soient détricotés.»

La large distribution d'argent public a certes permis de sauver des entreprises saines, mais elle a aussi reconstitué la trésorerie de celles qui, en temps normal, auraient disparu. Ces dernières finiront-elles par fermer? «Si l'économie continue à bien se porter, on peut imaginer des scénarios très favorables dans lesquels il n'est pas certain que soient rattrapées les défaillances "manquantes"», considère Anne Epaulard. Pour Paul-Louis Netter, le président du tribunal de commerce de Paris, «le vrai sujet, c'est de savoir à quel moment nous allons retrouver la respiration normale de l'économie. Je pense qu'avec les dispositifs créés, le rattrapage sera étalé dans le temps.»

A Bercy, un ministre joue la sérénité, constatant que l'arrêt de plusieurs aides au début de l'été n'a pas provoqué d'explosion des faillites. Certes, mais le gouvernement fait quand même tout pour que les remboursements attendus ne deviennent pas des couperets et enchaînent les décrets. L'un vient d'allonger le paiement des dettes auprès de l'Urssaf pour les secteurs les plus atteints, à soixante mois, au lieu de six en temps ordinaire. Un autre a instauré un redressement judiciaire simplifié, permettant aux employeurs de moins de 20 salariés avec moins de 3 millions d'euros de passif d'étaler le paiement de leurs dettes sur dix ans. Le risque de prolifération de zombies, ces «mortes-vivantes» qui ne

survivent que parce qu'elles ont trouvé des liquidités, n'est pas écarté.

#### «AMORTISSEUR»

La pandémie a aussi laissé le temps de trouver des solutions pour préserver l'activité et l'emploi. Pendant que les redressements ou les liquidations chutaient, les procédures préventives, comme les conciliations, ont plus que doublé. A Paris, le juge délégué général de la prévention, Dominique-Paul Vallée, calcule: «Sur les 84 000 personnes employées, les entreprises ayant mis en œuvre des plans de conciliation ou des mandats ad hoc l'an dernier, 75% ont pu être sauvées. Cette année, la part est de 73% pour 60 000 personnes concer-

neur judiciaire Laurent Miquel constate que «plus les difficultés sont traitées en amont, plus les chances de s'en sortir sont élevées.»

Même si le gouvernement tente d'éviter une fin abrupte du «quoi qu'il en coûte», nul doute qu'un retour à un rythme habituel de faillites finira bien par se produire. «Les créanciers publics ont joué le rôle d'amortisseur social. Que va-t-il se passer pour les sociétés qui continuent à ne pas payer le jour où ils reprendront un rôle normal?» s'interroge Laurent Miquel, qui ajoute: «Nous y verrons plus clair en septembre 2022.» D'autres évoquent, avec un sourire entendu, la fin juin. Tous sont d'accord, le voile sera levé sitôt passées les échéances électorales. ◆

## DES IMPAYÉS QUI PÈSENT SUR LA PROTECTION SOCIALE

«La plus grande attention doit désormais être accordée à la normalisation du recouvrement des prélèvements sociaux. Les tolérances et reports ont contribué à créer une créance sociale considérable, dont le recouvrement s'engage dans des conditions difficiles», a écrit la Cour des comptes dans son rapport sur la Sécurité sociale en octobre. Elle ajoute que «certains cotisants, tout en ayant conservé pour l'essentiel leur capacité à honorer leurs obligations contributives, ont constitué des dettes à l'égard des Urssaf qui amplifient les besoins d'emprunts des organismes sociaux». Autrement dit, des entreprises solvables ont profité de la période pour n'acquitter ni la part patronale ni celle salariale des prélèvements sociaux. Les sommes en jeu sont loin d'être négligeables. A Bercy, on précise qu'il reste aux Urssaf environ 20 milliards d'euros à récupérer via des procédures d'apurement... Comme le rappelle l'Urssaf, ces cotisations financent notamment le «remboursement de soins médicaux, indemnités d'arrêt maladie ou de congé maternité, retraites, allocations familiales», autant de prestations qui seraient donc affectées si les créances n'étaient pas recouvrées.

(PUBLICITÉ)

### Combles : l'endroit idéal pour aménager votre bureau

Vous en avez assez de devoir vous isoler dans votre salle de bains pour participer à vos conférences téléphoniques ? Transformez vos combles en un vrai espace de travail calme et lumineux.

Le télétravail, que nous pensions être une solution temporaire, s'inscrit désormais dans notre quotidien. Dès lors, cessez de "bricoler" l'organisation de votre travail à la maison, en répondant à vos mails depuis votre canapé ou en planifiant vos rendez-vous téléphoniques dans votre cuisine.

Vous pouvez disposer chez vous d'un lieu dédié, vous offrant des conditions de travail confortables et vous permettant de cloisonner univers professionnel et sphère privée. Trouver davantage de place dans votre maison déjà bien remplie n'est pas chose facile, heureusement il est toujours possible d'investir vos combles !

#### Concentration et productivité

Vos combles sont probablement le meilleur endroit pour installer un bureau dans lequel vous prévoyez de passer jusqu'à huit heures par jour. C'est un lieu calme, isolé du reste de la maison, où aucun bruit ni passage ne vient troubler votre concentration. La pièce étant située au dernier étage, vous profitez d'une vue dégagée sur les environs : les pauses que vous vous autoriserez pendant la journée de travail n'en seront que plus ressourçantes ! Pour un aménagement réussi de cet espace, il est indispensable d'inclure l'éclairage naturel dès les prémices de votre réflexion.

#### Importance de la lumière naturelle

En multipliant les entrées de lumière dans la pièce, vous profitez des bienfaits de la luminosité naturelle sur les performances intellectuelles, avec notamment une vigilance accrue et moins de fatigue. Par ailleurs, vous faites entrer l'extérieur à l'intérieur et élargissez la perception de l'espace de votre pièce.

Selon les activités que vous prévoyez d'y réaliser (bureautique, écriture, travaux manuels...) et la disposition de l'endroit (taille, forme, nombre de pans de toit...), vous pouvez opter entre les différents moyens d'amener l'éclairage naturel : fenêtres disposées l'une au-dessus de l'autre, côte à côte ou aux quatre coins de la pièce... En combinant plusieurs entrées de lumière, vous ferez de votre nouveau bureau un espace multi-activités baigné de lumière et ouvert sur l'extérieur, qui pourra facilement évoluer dans le temps.



Participez au jeu-concours en vous inscrivant avant le 31.12.2021 sur [www.velux.fr](http://www.velux.fr)

\* Règlement sur [velux.fr](http://velux.fr)



national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires. Les liquidations concernent toujours en majorité des dossiers impécunieux, sans aucun actif, ni aucun salarié.»

#### ZOMBIES

Cette situation tient d'abord au «quoi qu'il en coûte». Les prêts garantis par l'Etat, les fonds de solidarité, l'activité partielle ou les reports de cotisations ont permis de préserver les trésoreries. «Très vite après le début de la crise, nous avons constaté l'efficacité des mesures. Nous n'avons jamais cru au mur des faillites», se souvient Patrick Coupeaud. Mais cette explication ne suffit pas pour comprendre les statistiques actuelles. Pour tous au tribunal, c'est une évidence: les créanciers publics, comme les Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf), le Trésor public ou les caisses de retraite, n'assignent presque plus personne. En effet, alors que les Urssaf étaient à l'origine de quasiment une procédure collective sur trois en 2019, avec 12 683 assignations en 2019, elles n'en ont lancé que 2 488 en 2020, selon les chiffres de la Caisse nationale, où l'on précise: «Les Urssaf ont arrêté d'assigner en